

## PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

LE PREFET

Nice, le

2 4 JUIN 2020

A ...

Vu la Commissa he - Enqueien. Calciums fromi

## Lettre recommandée avec AR = 20.154.119.0043.6.

Monsieur le Président,

En tant que personne publique associée à l'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) d'inondations sur les communes de Pégomas et La Roquette-sur-Siagne, vous avez été consulté pour avis sur les projets de PPR, par courrier, durant le mois de mars 2020.

En effet, les études techniques nécessaires à l'élaboration de ces PPR sont aujourd'hui achevées et ces projets sont soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant leur mise à l'enquête publique.

À ce titre, vous avez été destinataire des projets de PPR inondations de ces deux communes, en vue de recueillir votre avis.

En application de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période, modifiée par la version consolidée du 15 mai 2020, puis par la version consolidée du 11 juin 2020, les délais de consultation ont été suspendus à compter du 12 mars et recommenceront à courir à partir du 24 juin 2020.

Je vous informe donc que le délai de consultation des personnes publiques associées, fixé à quatre (4) mois, commencera à courir à compter du 24 juin 2020.

Monsieur Jérôme Viaud Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse 57 avenue Pierre Semard 06130 Grasse J'attire donc votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de quatre (4) mois à compter du 24 juin 2020, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, vos avis seront réputés favorables. En outre, ceux reçus dans les délais ou réputés favorables, seront annexés au registre d'enquête publique, par commune.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Préfe Les Alpes-Maritimes

Bern rd GONZALEZ

En provenence de :	129	Numéro de l'AR :	RECOMMANDÉ: /IS DE RÉCEPTION AR 2C 154 119 0043 6	FRAB
Présenté / Avisé le : 27 / 06 / 2 Distribué le : 27 / 076 / 2 6  Je soussigné(e) déclare être  Le destinataire  Le mandataire  CNI / permis de conduire  Autre : Signature que l'identité du destinataire ou de sorr fiandataire a été. LA POSTE AGRÉMENT N° C806	COURRIER AS JUIN BENICE DESIGNATION OF THE SERVICE DESIGNATION OF THE SERVI	ن ک	Services de l'État dans les Al Direction Départementale des Ter Service Déplacements Ris CADAM - 147 bd du l 06286 NICE CEL	gues to conc to the sour